

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-018

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
01 février 2011

L'an deux mille onze, le 07 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent (e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Pierre CLOT, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Pierre TERRAES par Hervé POTHIER DENIS, Patricia OBEID par Mireille PERINEL, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Sophie FAUCON BIGUET par Yannik OLLIVIER, Chantal BREBION par Luc MOREAU

Absents : Jérôme MAGNIN, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Michelle LAPRESA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Luc MOREAU

Objet : PATRIMOINE – URBANISME - – Requalification de la rue du 26 mai 1944 – acquisition de 84 m² issus de la parcelle cadastrée AX 261p.

Monsieur MOREAU rappelle que la copropriété « le Château » située 3 et 5 rue du 26 mai 1944 est propriétaire de la parcelle cadastrée AX 261 d'une superficie de 4072 m².

MOREAU précise que les travaux de requalification de la rue du 26 mai 1944 ont nécessité l'occupation d'une bande de terrain de 84 m² le long de la parcelle AX 261 (suivant document d'arpentage établi par la société AGATE, géomètre-expert) afin de réaliser les travaux d'aménagement d'un trottoir.

Monsieur MOREAU précise que l'accord de la copropriété avait été validée en assemblée générale du 29 janvier 2009, pour une cession à titre gratuit, la commune prenant en charge les frais de géomètre et frais d'acte notarié.

Monsieur MOREAU invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ACCEPTE l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle de terrain de 84 m² cadastrée AX 302 (anciennement AX 261 pour partie) suivant document d'arpentage établi par la société AGATE géomètre-expert
- CHARGE M. le Maire de procéder à l'accomplissement des formalités subséquentes
- CONFIE à Maître David AMBROSIANO, notaire associé à Fontaine la rédaction de l'acte authentique de transfert de propriété.

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 8 février 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER

